

Bulletin du multilatéralisme

L'actualité multilatérale, depuis l'Afrique

Bulletin du multilatéralisme n°1 : septembre 2025



Editorial

L'actualité multilatérale des entités politiques africaines est aujourd'hui d'une densité inédite. Des Nations Unies à l'OIF en passant par les BRICS+ et le G20, les États, groupes d'intérêts, entreprises, individus africains sont présents dans de nombreux espaces de discussion et de prise de décision sur les questions globales. Si dans l'imaginaire collectif l'Afrique est avant tout un « objet » pour l'ONU (50% des résolutions du Conseil de sécurité la concernent, sans qu'un seul État africain soit membre permanent), en réalité les acteurs africains interviennent aussi dans les processus multilatéraux. Pourtant leur présence est sporadique, parfois erratique, alors que les compétences diplomatiques sont aujourd'hui suffisantes pour assumer des stratégies multilatérales stables et régulières.

Lorsque les moyens sont mobilisés et que les savoirs sont impliqués, les acteurs africains sont capables de peser dans les institutions multilatérales. La résolution 1325 du Conseil de sécurité portée par la Namibie en 2000, sur les femmes, la paix et la sécurité, ou la création de la CNUCED en 1964 à l'initiative du G77 en sont des exemples.

L'implication des acteurs africains dans les institutions multilatérales n'est pas simplement une aspiration ou un horizon, elle est une réalité à retranscrire et à appréhender en ses propres termes. Quelles sont aujourd'hui les positions et les actions des États africains vis-à-vis de la guerre menée à l'Est de la République Démocratique du Congo et y a-t-il des formes de coordination ? Qui sont les membres africains non-permanents du Conseil de sécurité ? Combien de fonctionnaires internationaux africains sont en poste aujourd'hui dans des organisations internationales, avec quelles responsabilités, et quelles campagnes ont été menées pour leur assurer ce poste ?

À l'heure où le multilatéralisme est contesté sur le plan institutionnel, mais aussi comme méthode (le bilatéralisme lui est parfois privilégié, y compris par des acteurs africains comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger qui ont annoncé se retirer de la CEDEAO et de l'OIF, ont dénoncé le statut de Rome et ont demandé le retrait de la MINUSMA), les acteurs africains sont loin de se désengager des fora mondiaux, dans lesquels ils aspirent au contraire à plus de participation. Plusieurs États africains ont intégré le groupe des BRICS+ en 2024 (Égypte et Éthiopie, sans compter l'adhésion de l'Afrique du Sud en 2011), et d'autres ont déposé leur candidature ou démontré leur intérêt pour l'organisation (en particulier le Nigéria et le Sénégal, la demande de l'Algérie a été refusée en 2023). Depuis 2023, l'Union Africaine est membre du G20, dont le sommet de novembre 2025 sera organisé à Johannesburg, en Afrique du Sud. Lors de la 80^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) en septembre 2025, de nombreux discours de chefs d'État ont réaffirmé l'importance d'institutions multilatérales stables.

Animé par une logique incrémentale, le *Bulletin du multilatéralisme* va dans un premier temps suivre l'actualité formelle de l'AGNU et du Conseil de sécurité, c'est-à-dire la production en leur sein de résolutions et de décisions. Les informations contenues dans le *Bulletin* sont tirées de données librement accessibles, mais peu mises en valeur jusqu'à présent, au détriment de notre compréhension des actions multilatérales africaines.

En procédant à un suivi régulier de l'actualité multilatérale depuis l'Afrique, le *Bulletin du multilatéralisme* vise à affiner les récits sur les appropriations africaines des institutions multilatérales. Au fil de la publication des numéros du *Bulletin*, la perception des stratégies multilatérales sera de plus en plus individualisée, et il ne sera plus possible de parler de « la position africaine sur la guerre en Ukraine » par exemple, tant nous serons sensibles aux spécificités des acteurs et aux différentes dynamiques qui les animent. Les connaissances sur les participations africaines dans les institutions multilatérales suivront avec le *Bulletin* un processus cumulatif et incrémental : c'est au fil des numéros que les connaissances se préciseront pour les lecteurs, et que les tendances deviendront visibles.

Le *Bulletin du multilatéralisme* est un document publié mensuellement par l'équipe de l'axe de recherche « Afrique et relations internationales » du LASPAD, composée de chercheurs, de doctorants et d'étudiants en master. Il s'adresse aux chercheurs travaillant sur le multilatéralisme et les relations internationales africaines, aux diplomates, aux journalistes, aux étudiants et à toutes les personnes intéressées par le sujet.

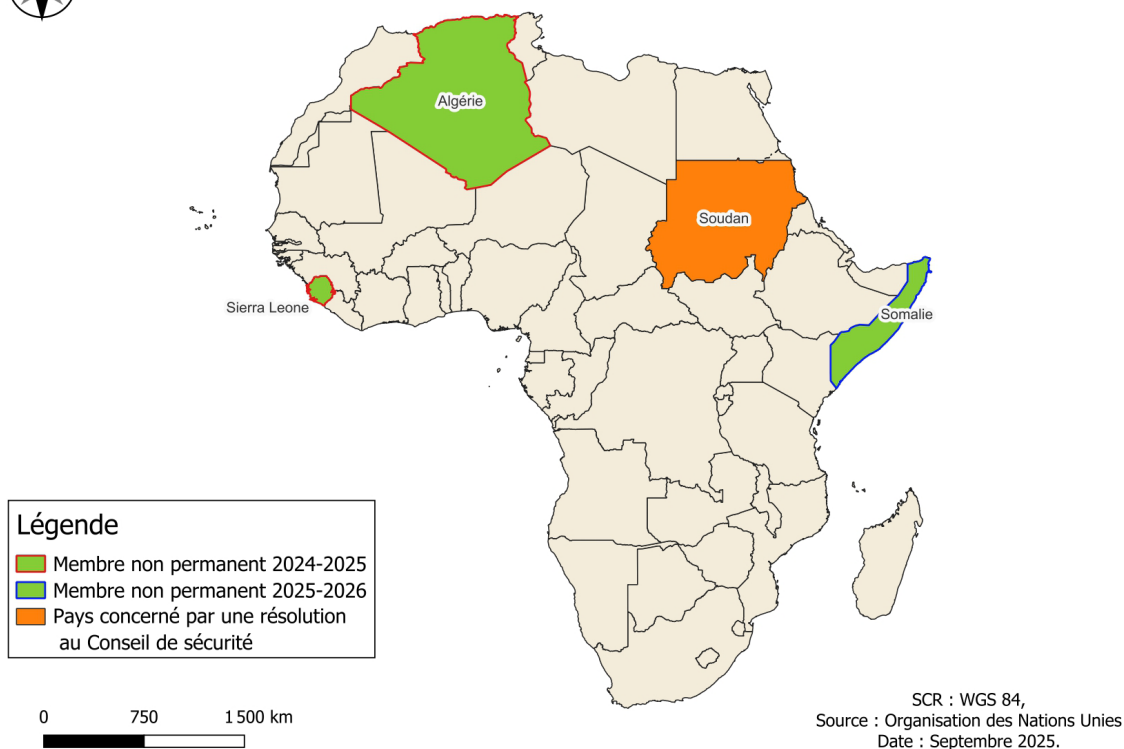
Ayrton Aubry, directeur scientifique de l'axe « Relations internationales » au LASPAD, coordinateur du programme NAAM.

Dakar, le 10 octobre 2025

BULLETIN N°1 : SEPTEMBRE 2025

Le mois de septembre est traditionnellement riche en actualités multilatérales, notamment avec l'ouverture de la session annuelle de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU). En plus du fameux Débat général, qui voit défiler les chefs d'État et de gouvernement du monde entier à la tribune onusienne, l'activité du Conseil de sécurité continue. Trois résolutions ont été adoptées au mois de septembre 2025, concernant le Soudan, le Koweït et Haïti, et une résolution parrainée par la Russie et la Chine sur l'Iran n'a pas recueilli le nombre suffisant de votes favorables pour être adoptée. Nous revenons dans ce numéro du Bulletin sur les dernières résolutions de la 79^{ème} session de l'AGNU, et sur la résolution et la décision adoptées par l'AGNU concernant la Palestine, avec une attention particulière sur les votes africains en la matière. Enfin nous suivons, à partir de l'exemple sénégalais, l'agenda d'un chef d'État africain en déplacement à New York pour l'ouverture de la nouvelle session de l'AGNU.

Les États africains dans les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au mois de septembre 2025



Carte n°1 : Pays africains membres non-permanents du Conseil de sécurité, et pays africains concernés par les résolutions adoptées par le Conseil au mois de septembre 2025, réalisée par Moustapha Ngom

Trois résolutions ont été adoptées au Conseil de sécurité durant le mois de septembre 2025, numérotées de 2791 à 2793. Toutes les résolutions adoptées par le Conseil ce mois-ci l'ont été à l'unanimité des États africains (la Sierra Leone, l'Algérie, la Somalie). Aucune de ces résolutions n'a été initiée par l'un des trois États africains, et la présidence tournante du Conseil était assurée par la Corée du Sud au mois de septembre.

La première résolution a été votée le 12 septembre 2025. Elle porte sur la prolongation pour un an des différentes résolutions adoptées par le Conseil concernant le Soudan depuis 2004. Inscrite sous le chapitre VII, la résolution maintient les sanctions qui frappent le pays depuis l'adoption de la résolution 1591 en 2005. La résolution a été adoptée à l'unanimité. Alors que l'Algérie, qui était déjà membre non-permanent en 2005, s'était abstenue pour la résolution 1591, elle a cette fois voté « oui » à la résolution 2791. L'ancien ministre des Affaires étrangères algérien, Ramtane Lamamra, a été nommé envoyé personnel du Secrétaire général des Nations-Unies pour le Soudan en novembre 2023¹. L'UA avait ensuite désigné un groupe de haut niveau sur le Soudan, dirigé par Mohamed Ibn Chambas².

La deuxième résolution, numéro 2792, a été adoptée concernant la restitution des biens au Koweït et l'identification des personnes disparues, près de 30 ans après la guerre du Golfe. La résolution était portée par le Royaume-Uni, ancienne puissance occupante du Koweït. Elle s'inscrit dans l'apaisement des

relations entre le Koweït et l'Irak. L'Algérie a traditionnellement une approche prudente sur le dossier koweïtien. Après son abstention au sein de la Ligue arabe en 1990, sur les actes d'agression de l'Irak, elle n'a pas participé à la coalition internationale de 34 pays menée par les États-Unis. La Sierra Leone avait pris part à la guerre du Golfe avec l'envoi de contingents. De surcroît, elle assure actuellement la présidence tournante de la conférence des chefs d'État de la CEDEAO³, dont certains membres ont été aussi impliqués dans la première guerre du Golfe. C'est le cas du Sénégal qui y a perdu 92 soldats dans un crash d'avion.

Enfin, la troisième résolution, numéro 2793, a été votée le 30 septembre 2025. Elle concerne la situation en Haïti. Son effet principal est la transition de la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS) vers une Force de Répression des Gangs (FRG). La Chine, la Russie et le Pakistan se sont abstenus, mais les autres membres du Conseil, y compris les trois membres africains, ont voté en faveur de la résolution. Le nouveau mandat de la FRG est sous chapitre VII (ce qui était également le cas de la MMAS à partir de la résolution 2699(2023)) et peut mener des « opérations antigang ciblées ». Le mandat et les moyens de la FRG sont désormais robustes et élargis.

Le texte a été porté par les États-Unis et le Panama (autre membre non-permanent du Conseil), alors que le Kenya a déjà déployé des troupes dans l'île. Le Kenya est par ailleurs considéré comme un « allié majeur non-membre de l'OTAN » pour les États-Unis depuis 2024, seul pays

¹ <https://press.un.org/fr/2023/sga2242.doc.htm>

² <https://au.int/en/pressreleases/20240117/auc-chairperson-appoints-high-level-panel-resolution-conflict-sudan>

³ <https://fr.africanews.com/2025/06/23/sierra-leone-maada-bio-designe-nouveau-president-de-la-cedeao/>

d'Afrique subsaharienne à bénéficier de ce statut. Depuis le remplacement de Uhuru Kenyatta par William Ruto, après un non-lieu suite à des charges de crimes contre l'humanité à son égard par la CPI, l'activité diplomatique multilatérale du Kenya a pris de l'importance. Le Kenya a par exemple repris le dossier de la réforme institutionnelle de l'UA du Rwanda, avec la nomination de William Ruto en 2024 comme « champion de la réforme institutionnelle de l'UA »⁴. Il a aussi exempté de visa les ressortissants africains, exception faite de la Libye et de la Somalie, son voisin siégeant actuellement au Conseil de sécurité. Les trois États africains au Conseil de sécurité ont connu depuis les années 1990 des troubles intérieurs, et la Somalie et la Sierra Leone ont accueilli des missions internationales de consolidation de la paix.

La résolution 2793 a été l'occasion au groupe A3+ de s'exprimer. Le groupe est composé des trois États africains membres non-permanents du Conseil de sécurité et de leurs soutiens. Dans la configuration actuelle du Conseil, l'État de Guyana (dont le mandat au Conseil court sur 2024-2025) fait partie du groupe également.

Si les résolutions 2791 et 2792 ont été adoptées à l'unanimité, ce n'est pas le cas de la résolution 2793, qui a vu l'abstention de la Chine, de la Russie et du Pakistan. Les trois États regrettent le manque de précision du mandat de la FRG et l'absence d'une feuille de route pour sa mise en place, notamment en matière de financement.

Il faut souligner qu'une résolution a été proposée par la Russie, la Chine et le Pakistan le 26 septembre 2025, mais qu'elle a été rejetée par les autres membres du Conseil de sécurité (les 9 votes requis pour son adoption n'ont pas été réunis). Le projet de résolution ambitionnait de reconduire l'accord sur le nucléaire iranien jusqu'au 18 avril 2026⁵. En plus des parrains de la résolution, seule l'Algérie a voté « oui ». L'État de Guyana et la Corée du Sud se sont abstenus.

Les États africains dans les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale au mois de septembre 2025

Le mois de septembre 2025 a vu le vote des huit dernières résolutions de la 79ème session de l'AGNU, numérotées de 79/327 à 79/334, à l'occasion d'une intense session plénière le 5 du mois. Les résolutions 79/327 et 79/328, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée et sur la Journée internationale de commémoration des victimes de génocide ont été adoptées sans vote.

Les résolutions 79/329 à 79/332 portent sur les relations entre l'ONU et d'autres organisations régionales, sous l'égide du chapitre VIII de la Charte. La résolution 79/329 portant sur les relations entre l'ONU et l'UA a été déposée par l'Égypte. Seuls les États-Unis se sont opposés au texte, qui a été approuvé par 169 votes (en Afrique, le Botswana, Eswatini, Madagascar, le Malawi, la Namibie n'ont pas pris part au vote, car leurs délégués étaient absents de la salle). La résolution 79/330, déposée par le

⁴ <https://africa24tv.com/le-president-kenyan-william-ruto-elu-champion-de-lua>

⁵ <https://news.un.org/fr/story/2025/09/1157575>

Kazakhstan, concerne l'Organisation de Coopération Économique. Tous les États africains ont soutenu le texte, à l'exception de 13 absences de vote (Bénin, Botswana, Eswatini, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Rwanda, Sao-Tomé et Príncipe, Sénégal, Soudan du Sud).

La résolution 79/331 concerne les relations entre l'ONU et l'OIF. Elle a été proposée par la France, et n'a rencontré que l'opposition des États-Unis ainsi que l'abstention, parmi les États africains, du Soudan du Sud. Les pays africains qui n'ont pas pris part au vote sont le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, Eswatini, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Niger et la Somalie.

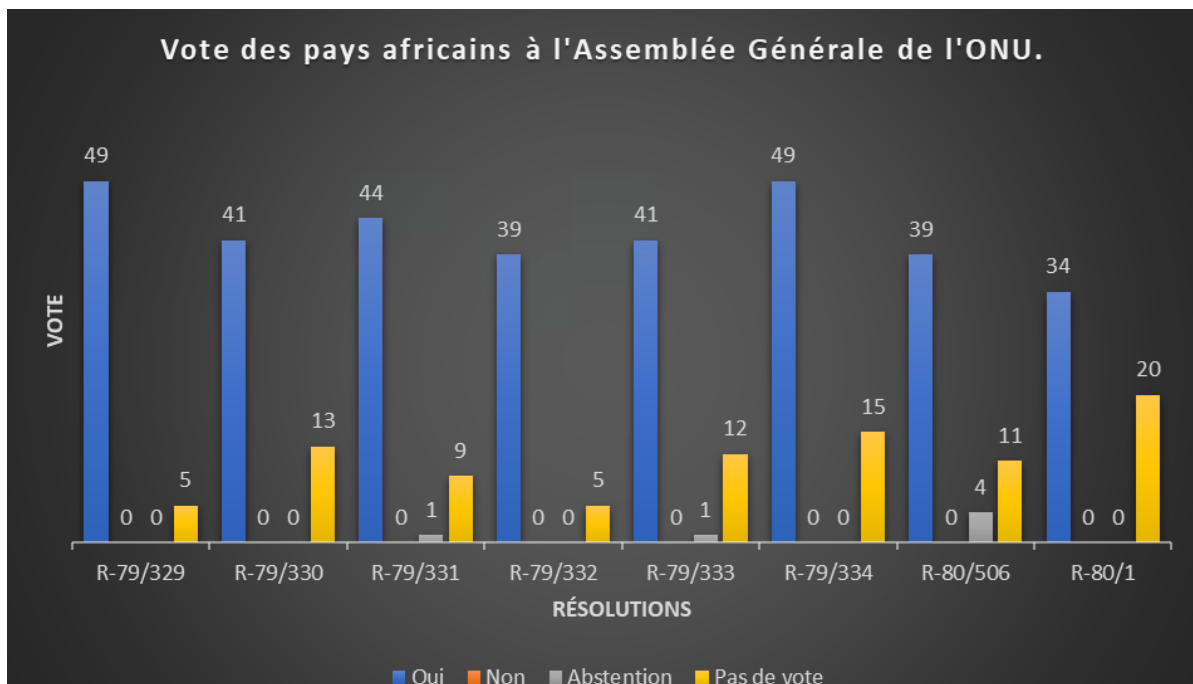
Enfin sur la coopération régionale dans le cadre du chapitre VIII, la résolution 79/332 à propos des relations entre l'ONU et l'Organisation de Coopération de Shanghai a été adoptée avec 120 voix favorables. Bien que cette résolution ait rencontré plus d'oppositions que les autres, notamment de la part des États-Unis, de l'Australie, du Canada et de plusieurs États européens, aucun État africain ne s'est opposé au texte. Eswatini, la Guinée, Madagascar, le Malawi et Maurice n'ont pas pris part au vote.

La résolution 79/333 s'intéresse à la portée, aux modalités, au format et à l'organisation de la Réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies. Elle a été adoptée avec 41 voix africaines pour, 12 États africains n'ont pas pris part au vote dont la République centrafricaine et les Seychelles. Le Soudan du Sud s'est abstenu. La proposition du projet de

résolution a été portée devant l'AGNU par la présidence camerounaise de la 79e session, occupée par l'ambassadeur Philémon Yang.

Quant à la résolution 79/334, l'initiative a été extra-africaine, portée par le Mexique. Elle porte sur l'impact des changements technologiques rapides sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. 39 États africains ont voté pour son adoption, 15 pays n'ont pas pris part au vote dont le Sénégal et d'autres États de la région ouest-africaine à savoir le Bénin, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau.

Il faut noter que sur la journée du 5 septembre, où huit résolutions ont été adoptées par l'AGNU, Eswatini, Madagascar et le Malawi n'ont pris part à aucun vote de la journée (Eswatini et le Malawi n'ont pas participé aux premiers votes de la 80ème session de l'AGNU non plus).



Graphique n°1 : « Vote des pays africains à l'Assemblée Générale », réalisé par Moustapha Ngom

Comme l'illustre le graphique n°1, les États africains soutiennent en majorité les résolutions adoptées au mois de septembre à l'AGNU. Aucun vote négatif n'a été enregistré pour les résolutions ayant été adoptées. Les membres africains de l'ONU participent donc à l'élaboration des normes internationales, ils n'en sont pas mis à l'écart ni ne s'y opposent, pour le mois de septembre 2025.

Après la clôture de la 79ème session, une résolution et une décision ont été adoptées par l'Assemblée générale dans le cadre de l'ouverture de sa 80ème session de l'AGNU. Les décisions sont des documents formels produits par l'AG, tout comme les résolutions, mais elles concernent surtout des questions de

procédure. Résolutions et décisions ont aux Nations Unies le même statut juridique⁶.

Les deux documents concernent la Palestine. La résolution A/RES/80/1 est en date du 19 septembre. Elle porte sur « la participation de l'État de Palestine à la 80e session ». Le vote de la résolution n'est pas lié à la reconnaissance de l'État de Palestine, déjà intervenue lors du débat général de 1974, mais à l'interdiction par les autorités américaines du séjour sur leur territoire à la délégation de l'Autorité palestinienne et en particulier de Mahmoud Abbas. Cette interdiction a donc été contournée par l'AG, qui a autorisé le président de l'autorité palestinienne à faire un discours pré-enregistré et diffusé.

⁶ <https://ask.un.org/fr/faq/14641>

La résolution a été parrainée en Afrique par l’Égypte, la Mauritanie, le Nigéria, le Sénégal. Aucun État africain n’a voté non, et en dehors du continent la résolution a été rejetée par Israël, les États-Unis, l’État insulaire de Nauru, celui de Palaos et le Panama. Si aucune abstention n’est aussi à enregistrer sur le continent africain, en revanche 20 États africains n’ont pas pris part au vote, dont le Cameroun et la Somalie (qui occupe en même temps un siège de membre non-permanent du Conseil de sécurité). Par ailleurs, le Somaliland (qui ne fait pas partie de l’AGNU, étant considéré comme une région de la Somalie) a un temps été envisagé comme lieu d’accueil pour les populations gazaouies, dans le cadre d’un plan américain de reconstruction du territoire⁷.

La décision 80/507, adoptée par l’AG de l’ONU est l’approbation de la Déclaration de New York sur le règlement pacifique de la question de la Palestine. Plusieurs États africains n’ont pas voté ou se sont abstenus, et aucun ne s’est opposé à la décision. Parmi les États s’étant abstenus, on compte le Soudan du Sud, la RDC, l’Éthiopie et le Cameroun. Le Bénin, l’Érythrée, Eswatini, la Guinée Bissau, la Guinée équatoriale, le Libéria, Madagascar, le Malawi, la RCA, Sao-Tomé et Príncipe, la Tunisie et la Zambie (soit 12 États) n’ont pas voté la décision.

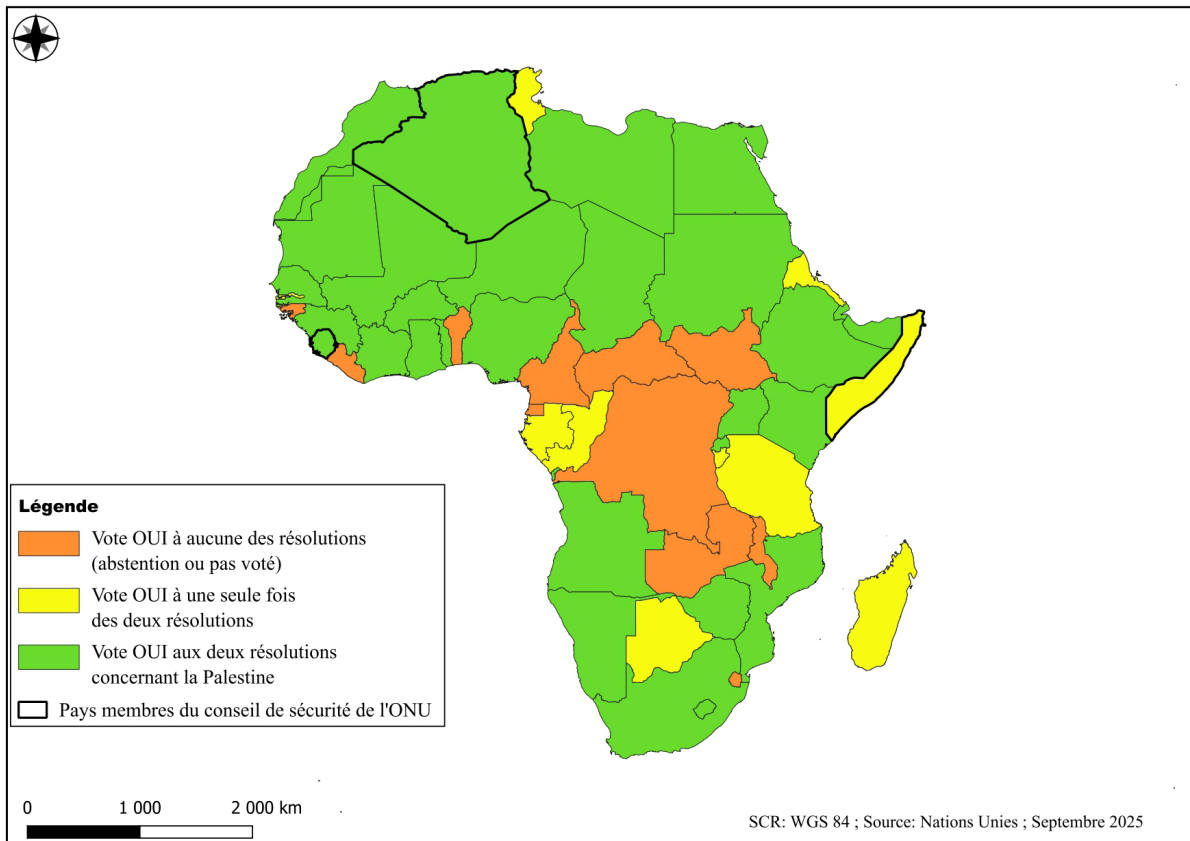
Le Cameroun s’est donc abstenu et n’a pas participé au vote des résolutions et décisions concernant la Palestine à l’Assemblée Générale. Il s’était déjà abstenu en juin 2025 pour la résolution présentée par l’Espagne « Protection des civils et respect des obligations

juridiques et humanitaires », et lors des résolutions A/79/L.23, A/79/L.28, et A/RES/ES-10 votées en novembre et décembre 2024 par l’AGNU portant sur l’avis consultatif de la CIJ sur les obligations d’Israël, sur le soutien au mandat de l’UNRWA, et sur le règlement pacifique de la question palestinienne. Ces actions s’inscrivent dans la continuité du comportement du Cameroun concernant les affaires liées à Israël, bien plus proche de l’État hébreu que ne l’est la position de l’UA ou de la plupart des autres États du continent. Le Cameroun entretient depuis l’arrivée au pouvoir de Paul Biya de fortes relations économiques et sécuritaires avec Israël⁸.

La Tunisie, nation arabe, ayant abrité le quartier général de l’OLP, après l’étape libanaise en 1982 n’a pas pris part au vote de la décision 80/507. La République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine suivent une tendance analogue sur ce dossier, en participant de moins en moins aux votes sur la Palestine. Dans le cadre des résolutions A/79/L.23, A/79/L.28 et A/RES/ES-10 déjà, leurs représentants n’avaient pas pris part au vote. Le Soudan du Sud oscille entre abstention et non-participation à ce sujet. Il s’était abstenu avec le Rwanda, l’Éthiopie et le Togo sur la résolution A/79/L.28, tout en ne prenant pas part aux votes des deux autres, A/ES-10 et A/79/L.23 en 2024.

⁷ <https://afriquexxi.info/Somaliland-Une-reconnaissance-etats-unienne-au-mepris-du-genocide-a-Gaza>

⁸ <https://www.jeuneafrique.com/1496990/politique/paul-biya-meilleur-allie-africain-disrael/>



Carte n°2 : Votes africains sur la résolution 80/1 et sur la décision 80/507 de l'AGNU, réalisée par Moustapha Ngom

La carte ci-dessus met en lumière l'approbation par une majorité des États africains des deux votes opérés dans la 80ème session de l'ONU sur la Palestine. Elle met aussi en évidence l'existence d'un ensemble d'États en Afrique centrale n'ayant soutenu aucun de ces deux votes, allant de la Zambie au Cameroun, en passant par le Malawi et le Soudan du Sud. Il ne s'agit pas pour autant d'un bloc, chaque État disposant de ses propres raisons de ne pas déposer un vote positif sur ces deux questions.

Autres actualités du mois de septembre sur les États africains au Conseil de sécurité et à l'AGNU

Le mois de septembre est traditionnellement celui de l'ouverture de l'AGNU, dont l'année 2025 marque la 80ème session. La troisième semaine du mois de septembre est notamment marquée par le Débat général, c'est-à-dire la succession pendant une semaine des chefs d'État et de gouvernement, leur ministre des Affaires étrangères, ou un plénipotentiaire à la tribune de l'ONU. Cette intense activité diplomatique est l'occasion de rencontres à la marge entre les représentants nationaux, les membres d'organisations internationales ou de la société civile

etc. Un sommet États-Unis - Afrique était notamment prévu, avant d'être repoussé au premier trimestre 2026 par une décision de Donald Trump.

À quoi ressemble l'agenda d'un chef d'État africain lors de son séjour à New York pour l'AGNU ? Le suivi de l'activité diplomatique du président du Sénégal nous en donne un exemple. Le Sénégal était représenté à l'AGNU par son président Bassirou Diomaye Faye, accompagné du ministre des Affaires Étrangères Cheikh Niang (par ailleurs représentant permanent du Sénégal à l'ONU de 2018 à 2025). Ce dernier était d'ailleurs président de séance du 24 septembre 2025, au nom de la vice-présidence de l'AGNU assurée par le Sénégal.

Diomaye Faye a rencontré plusieurs personnes en marge de l'AGNU, à commencer par le président tchèque Petr Pavel, lundi 22 septembre. Le même jour, il a reçu une délégation ivoirienne menée par Patrick Achi, ancien Premier ministre ivoirien. Il a aussi pris part à la réunion de haut niveau sur les 80 ans de l'ONU et assisté au sommet sur la solution à deux États co-présidé par la France et l'Arabie saoudite.

Le président sénégalais a participé à la réunion de haut niveau sur le 30ème anniversaire de la conférence de Beijing sur les femmes, et à la réunion « Unstoppable Africa », organisée par la Global Africa Business Initiative. Le 22 septembre toujours, Bassirou Diomaye Faye a eu une audience avec la vice-présidente de la chambre de commerce des États-Unis. Le 23 septembre, le président sénégalais a eu un entretien avec la vice-présidente de la Colombie, ainsi qu'avec Kirsty Coventry, la présidente du CIO, à propos des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026.

Ce n'est que le mercredi 24 septembre que Bassirou Diomaye Faye a fait son discours au débat général à la tribune des Nations Unies. Il s'est alors exprimé sur Gaza en parlant de « prison à ciel ouvert », mais sans employer le terme de génocide. Il avait la veille parlé d'un « nettoyage ethnique » touchant la Palestine⁹. Diomaye Faye a aussi appelé à plus de justice fiscale mondiale et à une meilleure représentation de l'Afrique dans le consensus d'Ezulwini. En marge de l'AG, Bassirou Diomaye Faye a enfin rencontré Anna Bjerde, la directrice générale de la Banque mondiale, dans un contexte de négociations difficiles entre le Sénégal et les bailleurs de fonds internationaux suite à la révélation d'une « dette cachée », qui aurait été accumulée sous l'ancien régime, et qui dégrade radicalement le profil financier du Sénégal.

L'ouverture d'une session de l'AGNU est également l'occasion de faire des annonces. Le Zimbabwe a ainsi communiqué sa candidature officielle à un siège au Conseil de sécurité en marge de la 80ème session de l'AGNU, pour le mandat 2027-2028. La candidature est déjà soutenue par la SADC. Le thème mis en avant par la candidature du Zimbabwe est « Promouvoir les solutions du XXI^e siècle pour la paix et la sécurité mondiales grâce au multilatéralisme ». Le Zimbabwe a été à deux reprises au Conseil de sécurité, en 1983-1984 et 1991-1992¹⁰. La prochaine élection aura lieu en juin 2026. En général, les candidatures africaines s'assurent du soutien continental et pas simplement régional avant d'être déposées.

⁹ <https://www.presidence.sn/fr/actualites/a-lonu-le-president-faye-denonce-un-nettoyage-ethnique-a-gaza>

¹⁰ <https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/countries-elected-members>

Autres actualités multilatérales africaines du mois de septembre

- 1er au 26/09/2025 : 78ème session de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Arusha.
- 03/09 au 05/09/2025 : Conférence régionale sur l'intégrité de l'information en Afrique de l'Ouest et au Sahel, à Praia (Cap-Vert), sous impulsion de l'UNESCO.
- 4-10/09/2025 : Foire commerciale intra-africaine à Alger organisée par l'Afreximbank, l'UA et le secrétariat de la ZLECAf.
- 08/09/2025 : Entrée en fonction de l'observateur permanent de l'Union Africaine auprès des Nations Unies, l'Égyptien Mohamed Edrees.
- 08/09 au 08/10/2025 : 60ème session du Conseil des Droits de l'Homme. Examen des rapports consécutifs à l'Examen Périodique Universel, notamment de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Kenya, du Lesotho. La vice-présidence du bureau du Conseil est occupée par la République Démocratique du Congo au bureau du Conseil.
- 8-10/09/2025 : Sommet africain sur le climat (ACS2) à Addis Abeba.
- 09/09/2025 : Ouverture devant la CPI de l'affaire Joseph Kony, chef de l'Armée de résistance du Seigneur, dans le nord de l'Ouganda.
- 09/09/2025 : Lettre de protestation de l'Égypte adressée au Conseil de sécurité pour dénoncer l'action de l'Éthiopie avec l'inauguration du Grand barrage de la Renaissance (GERD) sur le Nil.
- 15/09/2025 : Sommet arabo-islamique au Qatar suite aux frappes israéliennes contre Doha (22 États africains sont membres de l'OCI).
- 16/09/2025 : Entrée en vigueur de l'accord de l'OMC interdisant les subventions gouvernementales à la pêche illicite, non réglementée et non déclarée. 23 pays africains ont déposé leurs instruments d'acceptation.
- 19/09/2025 : Requête introductive d'instance déposée par le Mali contre l'Algérie devant la CIJ.
- 21/09/2025 : Sixième réunion trilatérale de l'UA, de l'UE et des Nations Unies, à New York en marge de l'AGNU.
- 23/09/2025 : Annonce du retrait par les États de l'AES (Mali, Burkina Faso, Niger) de la CPI.
- 24/09/2025 : Réunion de haut niveau du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA à New York sur la thématique « Redynamiser la prévention et le règlement des conflits » en marge de l'AGNU.

Le *Bulletin du Multilatéralisme* est une publication mensuelle en accès libre, produite par l'axe de recherche « Afrique et relations internationales » du LASPAD. Chaque numéro propose une synthèse de l'actualité des acteurs africains dans les institutions multilatérales, en particulier via une veille des votes aux Nations Unies.

Equipe éditoriale pour ce numéro :

Direction scientifique : Ayrton Aubry

Chargé de projet : Fadilou Ndoye

Assistants de projet : Rabiadou Diallo, Ousmane Thiam,

Relecture : Bintou Kanté

Production éditoriale : Mouhamed K. Amoussa

Cartographie : Moustapha Ngom

Légende de l'image de couverture : Kalilu Ibrahim Totangi, Deputy Permanent Representative of the Republic of Sierra Leone to the United Nations, addresses the Security Council meeting on non-proliferation, New York, United States of America, UN Photo, Eric Kanalstein, 26 septembre 2025, identifiant unique: UN71120426

Bulletin du multilatéralisme :

Numéro 1

Septembre 2025

Périodicité : un numéro mensuel

Le bulletin du multilatéralisme est un bulletin en libre accès distribué selon les termes de la licence d'attribution Creative Commons Attribution Non-Commerciale (CC BY-NC 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>). Cette licence autorise l'utilisation, la distribution et la reproduction sur tout support, sauf à des fins commerciales, à condition que l'œuvre originale soit correctement citée.